



**PRÉFÈTE  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# 21

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ**

**DES SERVICES  
DE L'ÉTAT  
DANS LE GARD**

# 20



# SOMMAIRE



## Prévenir et gérer les crises

L'Etat engagé dans la gestion de la crise sanitaire  
La sécurité civile constitue un enjeu majeur dans le Gard  
Les mesures exceptionnelles de soutien aux agriculteurs en période de crise



## Assurer la sécurité du quotidien

Renforcer la politique de prévention de la délinquance  
Agir en faveur de la sécurité routière  
Poursuivre la lutte contre les violences faites aux femmes  
Renforcer la lutte contre la radicalisation



## Soutenir le développement économique et dynamiser l'emploi

L'Etat soutient le développement économique au travers du plan France Relance  
L'accompagnement des entreprises assuré par plusieurs dispositifs  
L'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'insertion des travailleurs



## Participer à l'équilibre de l'aménagement du territoire

Accompagner les territoires ruraux et rapprocher les services publics des usagers  
Gérer la ressource en eau au plus près des besoins  
Protéger et valoriser le patrimoine



## Garantir la cohésion sociale

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion  
La politique du logement et de l'hébergement adaptée aux enjeux territoriaux  
Mettre en oeuvre la politique de la ville  
Promouvoir l'engagement et l'inclusion des jeunes à travers la politique éducative  
Le séjour des étrangers dans le Gard



## Accompagner les collectivités et moderniser l'action publique

Le soutien financier de l'Etat aux collectivités  
Les conseillers aux décideurs publics locaux de la DGFIP  
La modernisation des services aux collectivités locales  
L'amélioration de la qualité des services aux usagers

# ÉDITO

Marie-Françoise  
Lecaillon, préfète du  
Gard

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État dans le Gard pour l'année 2021. Il ne vise pas l'exhaustivité, mais sélectionne les actions les plus significatives conduites par l'État dans des domaines très divers, au service des citoyens, des collectivités et des différents acteurs du département.

Ce document reflète le travail des agents de l'État qui, chacun dans leur domaine de compétence, œuvrent au service de l'intérêt général. Je leur exprime toute ma gratitude pour leur engagement sans faille, dans un contexte parfois difficile.

Notre département n'a pas été épargné par différentes crises qui ont marqué l'année 2021 : la crise sanitaire et l'organisation de la vaccination de nos concitoyens mais aussi le gel qui a touché nos exploitations agricoles en avril 2021 ou encore les inondations qui ont frappé notre département à l'automne 2021.

Une mobilisation exceptionnelle des agents de l'État a permis d'y faire face ; je tiens à saluer leur engagement sans faille. L'année 2021 fut également celle du rebond, avec le déploiement du plan « France Relance ». 366 millions d'euros ont été alloués à des projets gardois, au service de la transition écologique, de la compétitivité de nos entreprises, et de la cohésion sociale.

La politique de la ville et l'aménagement urbain constituaient une autre priorité pour 2021. La signature, en décembre, des conventions de renouvellement urbain de Nîmes et d'Alès, fut un moment significatif à cet égard. La mobilisation des services de l'État en faveur des quartiers politique de la ville se poursuit bien évidemment en 2022.

Il en va de même pour les territoires ruraux, qui ont bénéficié du déploiement de l'Agenda Rural et de la mise en place de « France Services » dans tout le département ; ainsi, le Gard comptera 30 France Services d'ici 2023. L'engagement des acteurs locaux dans cette dynamique doit être souligné.

Enfin, l'État dans le Gard reste présent aux côtés des collectivités, afin de leur procurer conseils et accompagnement. À ce titre, j'adresse mes plus sincères remerciements aux élus du département pour la qualité du dialogue qu'ils conduisent au quotidien avec les services de l'État.

**Soyez assurés de ma pleine mobilisation, et de celle de l'ensemble des agents de l'État, au service des Gardois et de leurs projets.**

# Prévenir

et gérer les crises

---

L'Etat engagé dans la gestion de la crise  
sanitaire

La sécurité civile constitue un enjeu  
majeur dans le Gard

Les mesures exceptionnelles de soutien  
aux agriculteurs en période de crise



# L'Etat engagé dans la gestion de la crise sanitaire



Au 31 décembre 2021, plus de 1,5 million d'injections ont été réalisées et 76 % des gardois étaient vaccinés.

## Une campagne de vaccination d'une ampleur inédite

La première injection a été effectuée au CHU de Nîmes, le 6 janvier 2021.

La campagne de vaccination contre le covid-19 a constitué un engagement considérable pour les agents publics. La fluctuation des livraisons, l'élargissement des publics cibles, la mise en place du passe sanitaire puis du passe vaccinal, la possibilité pour la médecine de ville de vacciner, ont nécessité une adaptation constante des acteurs impliqués tout au long de l'année 2021.

Au total, 15 centres pérennes et 17 centres éphémères ont été mis en place pour aller au plus près des publics fragiles. Ces centres ont fonctionné grâce aux moyens des collectivités territoriales, des acteurs médicaux hospitaliers ou libéraux de proximité, ainsi que du service de soins et secours médicaux des sapeurs-pompiers du Gard.

Dans un contexte initial de doses limitées, plusieurs facteurs ont été pris en compte pour choisir la répartition des centres de vaccination dans le Gard : la densité de population des bassins de vie, les difficultés de certains habitants, notamment en matière d'accès aux outils numériques, de maîtrise de ces derniers, de mobilité ou encore de précarité.

Pour freiner la propagation de l'épidémie, le Gouvernement a organisé plusieurs distributions gratuites de masques et d'autotests pour les populations précaires, en soutien à l'action des collectivités locales.

Au total, 886 800 masques ont été remis aux personnes fragiles.

Deux distributions de masques ont été effectuées, en juillet et en novembre 2021 dans le Gard, par l'intermédiaire des centres communaux d'action sociale et des associations caritatives.

Plus de 70 000 autotests ont été distribués aux personnes défavorisées, aux enfants accueillis dans les centres de loisirs et aux agents de l'État pouvant être exposés.

## Dispositif de dépistage des passagers à l'aéroport de Nîmes-Garons

A compter du 7 novembre 2020, un contrôle sanitaire des passagers a été mis en place à l'aéroport de Nîmes-Garons. L'aéroport accueille principalement des vols en provenance du Maroc et du Royaume-Uni.

Bilan : 10 500 passagers débarqués, 1 345 testés, 44 dépistés positifs (soit 3.27 %).

# La sécurité civile constitue un enjeu majeur dans le Gard, département soumis à de nombreux risques technologiques et naturels



**12 400 €**

de secours d'extrême urgence du ministère de l'Intérieur attribués à 62 personnes suite des inondations du 14 septembre 2021.

**49**

communes sinistrées indemnisées rapidement grâce à une procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ouverte suite aux inondations du 14 septembre.

Le Gard cumule tous les risques technologiques et naturels existants, à l'exception des éruptions volcaniques et des avalanches. Il est donc l'un des départements les plus à risques de France.

Le département a ainsi connu d'importantes inondations en 2021. Le centre opérationnel départemental (cellule de crise de la préfecture) a été activé pour les épisodes pluvieux du 14 septembre, et lors de ceux des 3, 4, 30 et 31 octobre.

L'occurrence annuelle des inondations ou des feux de forêts impose de mieux faire connaître aux Gardois les risques majeurs auxquels ils sont soumis. Plusieurs actions de prévention ont été menées à cette fin en 2021.

**Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) constitue un outil majeur de prévention, destiné aux maires et aux citoyens**

Actualisé une première fois en 2013, il a été remis à jour et approuvé par arrêté préfectoral le 31 mai 2021. Ce document pédagogique présente en détail chaque risque, les événements historiques remarquables, les moyens d'information et de prévention sur le risque, notamment sur les comportements à adopter, ainsi que les sites d'information en situation de crise. Les maires déclinent ensuite ce dossier départemental dans un document d'information plus précis à l'échelle de la commune : le plan communal de sauvegarde (PCS). Le citoyen est le premier acteur de sa propre sécurité et de son comportement dépendra la réussite des opérations de secours. Le DDRM est consultable en mairie et sur le site de la préfecture [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr).

**L'organisation d'exercices de sécurité civile permet d'assurer une réponse opérationnelle rapide**

Les acteurs de la chaîne des secours doivent régulièrement s'entraîner à se coordonner afin de réagir rapidement et efficacement à une situation de crise. Les exercices de sécurité civile permettent de tester l'ensemble de la chaîne opérationnelle en cas de crise (services de secours, forces de sécurité intérieure, services de l'État, sociétés publiques ou privées, collectivités territoriales...). 8 exercices d'ampleur ont été organisés en 2021 : 3 exercices sur des sites industriels majeurs, 2 exercices de menace attentat, 1 exercice de lutte contre une pollution maritime en lien avec le département de l'Hérault, et 1 exercice inondations, en lien avec la ville de Nîmes.



## La prévention du risque incendie constitue un enjeu important dans le Gard

Le Gard est confronté à un risque feu de forêt particulièrement important. Depuis 20 ans, 16 000 habitations supplémentaires ont été construites à moins de 25 mètres d'un massif forestier, dont 5 000 classées en «aléa fort» ou «très fort».

Pour informer les maires des risques liés aux incendies sur le territoire communal et permettre une réponse plus rapide en cas de crise, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a présenté

en septembre 2021 un « porter à connaissance » aux élus lors de 4 réunions locales. En octobre 2021, une carte révisée de l'aléa feu de forêt a été transmise aux communes. Elle est accompagnée de préconisations en matière d'urbanisme, afin de ne pas exposer la sécurité des biens et des personnes.

Consciente que la prise en compte de l'aléa génère des contraintes pour les porteurs de projets, la direction départementale des territoires et de la mer se mobilise pour accompagner les élus et les services instructeurs en charge de l'urbanisme, dans un juste équilibre de prise en compte des réalités du terrain et de prévention

d'un risque majeur. Cette politique d'urbanisation prudente est à mettre en parallèle d'un effort continu pour protéger les habitations existantes en faisant respecter les obligations légales de débroussaillage.

Enfin, la direction départementale des territoires et de la mer a ainsi proposé en 2021 des formations à destination des maires dans les domaines du risque incendie, de l'aménagement et de l'habitat. Cinq formations ont été dispensées, autour de la prévention des incendies de végétation, de l'aménagement communal, de la fiscalité de l'aménagement, de la planification à l'échelle communale et de la densification de l'habitat.

# Les mesures de soutien exceptionnelles aux agriculteurs en période de crise

La production agricole gardoise, dominée par le vignoble, l'arboriculture et le maraîchage, a été particulièrement touchée par l'épisode de gel calamiteux du 8 avril 2021. Plus de 3 000 exploitations sur les 5 500 que compte le Gard ont été frappées, avec une perte de production estimée à 400M€ sur 655M€ en moyenne annuelle, soit plus de la moitié du chiffre d'affaires du secteur agricole gardois.

Face à ce sinistre d'ampleur et généralisé sur toute la France, des mesures de soutien exceptionnelles ont été mises en place, en fonction des pertes subies.

Un fonds d'urgence a distribué une aide, allant de 1 000 € à 5 000 €, à 476 exploitants agricoles pour un montant total de 975 000 €.

Les cotisations sociales à la mutuelle sociale agricole (MSA) ont été partiellement prises en charge en fonction du taux de pertes prévisionnel de récolte pour un montant total de près de 10M€.

Des exonérations partielles de la taxe sur le foncier non bâti ont été accordées aux agriculteurs sinistrés pour un montant total de 4,7 M€. Au total, trois arrêtés de reconnaissance de calamité agricole ont été signés dans le Gard en 2021.

Une avance remboursable aux entreprises d'aval a été octroyée pour les entreprises de fruits à noyau, de fruits à pépin et de vinification.

# Assurer

la sécurité au quotidien

---

Renforcer la politique de prévention de  
la délinquance  
Agir en faveur de la sécurité routière  
Poursuivre la lutte contre les violences  
faites aux femmes  
Renforcer la lutte contre la radicalisation



# Renforcer la politique de prévention de la délinquance

Avec 37 960 faits de délinquance générale constatés en 2021, le Gard enregistre une légère hausse de la délinquance par rapport à 2020 (+ 1 088 faits soit + 3%), année atypique en raison de la crise sanitaire, mais une baisse par rapport à 2019 (- 2 943 faits). Les atteintes aux biens sont en baisse, par rapport à 2020, mais les atteintes volontaires à l'intégrité des personnes enregistrent une augmentation notable. La lutte contre les stupéfiants, priorité du gouvernement, mobilise fortement les forces de sécurité intérieure.

Dans ce contexte, l'Etat dans le Gard s'est attaché à renforcer la politique de prévention de la délinquance.



## Le plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD)

**Afin de lutter plus efficacement contre la délinquance, un plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD) a été signé pour la période 2021-2024.**

Ce plan doit permettre d'agir sur 3 volets :

- la prévention de la délinquance, via les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) en agissant auprès des jeunes et des personnes vulnérables, et en renforçant les différentes coopérations entre les services de l'État et la population;

- la radicalisation, en intensifiant le travail de prévention, en intégrant la prévention de la radicalisation dans la prévention de la délinquance, de la pauvreté et dans le service national universel;

- la lutte contre l'islamisme radical et contre les atteintes aux principes républicains, en promouvant les principes et les valeurs de la République sur l'ensemble du territoire.

## Les autres dispositifs



**22 CLSPD**

conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ont été mis en place dans le département



**10 PROTOCOLES**

de protocoles de participation citoyenne visent à impliquer les habitants dans la lutte contre la délinquance de proximité, en particulier les cambriolages, en collaboration avec la police ou la gendarmerie. En 2021, 10 protocoles ont été signés, portant à 87 le nombre de communes gardoises adhérentes à ce dispositif.



**659 104€**

de dotation du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) en 2021, pour financer diverses actions à l'échelon départemental :

- 329 004 € pour la lutte contre la délinquance des jeunes, les violences faites aux femmes et le lien police population ;

- 134 005 € pour la lutte contre la radicalisation, avec des actions notamment conduites par la maison des adolescents du Gard ;

- 196 095 € pour les travaux de sécurisation des établissements scolaires contre le risque terroriste, le financement de la vidéoprotection ou encore l'équipement des polices municipales.



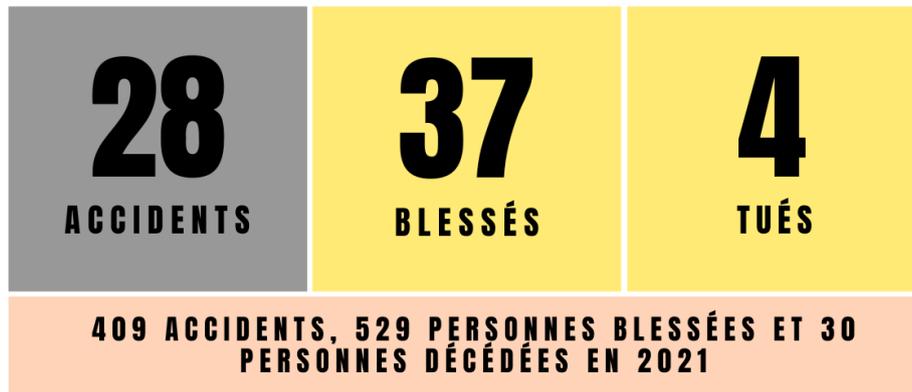
**78 000€**

de crédits gardois de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) en 2021, destinés à financer des actions de prévention.

# CHIFFRES SÉCURITÉ ROUTIÈRE

dans le Gard

#Décembre2021



Assurer la sécurité au quotidien

## Agir en faveur de la sécurité routière

409 accidents de la route, ayant fait 30 morts et 529 blessés, ont eu lieu dans le Gard en 2021. Avec un taux de 79 tués par million d'habitants contre 53 au plan national, le Gard, qui se situe dans ce domaine au 26ème rang des 96 départements métropolitains, est un des départements les plus meurtriers de France.



**+29,2%**

de suspensions de permis de conduire (2 975 contre 2 302 en 2020)



**327**

arrêtés de mise sous éthylotest anti-démarrage



**497**

retraits de permis de conduire



**4 890**

dossiers examinés en commission médicale des permis de conduire

Pour répondre à cette forte mortalité sur les routes, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées sur le département pendant l'année 2021.

### Une simulation d'accident à Bagnols-sur-Cèze le 11 juin 2021

Une simulation d'accident a été organisée à destination de 200 collégiens de Bagnols-sur-Cèze afin de les sensibiliser au risque d'accident sur la route. Un accident entre un véhicule lancé à 50 km/h et un piéton a été reconstitué pour montrer aux élèves les dangers de la route et les responsabiliser.

### L'opération « La Route se partage »

Les 8 et 9 juillet 2021, lors de l'étape à Nîmes du Tour de France, l'opération « la route se partage » a été organisée afin de sensibiliser un large public aux règles de sécurité à vélo, mais aussi à trottinette, à gyropode ou à rollers... Cette opération encourage un meilleur partage de la route entre les différents usagers en rappelant à tous les règles de bonne conduite et les bons comportements à adopter. Des questionnaires fournis par la cellule de sécurité routière ont permis d'engager la discussion sur la sécurité routière avec près de 400 usagers de la route.

### La prévention des risques routiers pendant les fêtes de fin d'année

La cellule de la sécurité routière a mis en place plusieurs actions de prévention à l'approche des fêtes de fin d'année afin de prévenir les risques liés à cette période. Par exemple, 110 000 sacs à pain rappelant les règles de sécurité routière ont été distribués par les boulangers gardois. Ces sacs insistaient, de manière humoristique, sur l'importance de ne pas laisser conduire quelqu'un qui a bu et donnaient des astuces pour faire face à ce type de situation.

# Poursuivre la lutte contre les violences faites aux femmes

**En 2021, 1 880 personnes ont été victimes de violences conjugales dans le Gard . 1 665 sont des femmes, ce qui représente 88,6 % des victimes. Deux homicides liés aux violences conjugales ont eu lieu dans le Gard : 1 femme et 1 homme ont été tués par leur conjoint.**

Les violences intra-familiales sont en forte hausse dans le département : 1 880 victimes en 2021 contre 1 588 en 2020, soit une hausse de 15,5 %.

## 103 875€ de soutien financier de l'État

En 2021, ce sont 103 875 € qui ont été accordés par l'État aux associations pour les différents dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

Un plan d'action pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes a été mis en place dès 2019 dans le Gard et a été complété en juin 2021 par 6 mesures supplémentaires.

Ce plan s'articule autour de 3 axes :

- **Prévenir, repérer, sensibiliser**
- **Améliorer la protection et l'accompagnement des victimes**
- **Prendre en charge les auteurs de violences conjugales**

## Zoom sur la journée d'études sur les enfants co-victimes de violences conjugales

Initiée par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et sa déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, en partenariat avec le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Gard et l'université de Nîmes, la journée d'étude sur les enfants co-victimes de violences conjugales a réuni le 10 décembre 2021 près de 300 participants. Cette journée a permis aux professionnels confrontés aux questions de la prise en charge des enfants co-victimes de violences conjugales d'échanger sur des sujets tels que « repérer l'enfant co-victime, accueillir sa parole, l'accompagner et le protéger », « soutenir la parentalité chez la victime ou « accompagner la parentalité chez l'auteur, tout en protégeant l'enfant ».

# Renforcer la lutte contre la radicalisation

**Pour lutter contre l'islamisme et le repli communautaire, le ministère de l'Intérieur a demandé à chaque préfet de mettre en place une cellule dédiée : la cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR), rassemblant la préfète, les procureurs de Nîmes et d'Alès ainsi que tous les services de l'État ayant, de par leurs missions, à en connaître.**

Le rôle de cette cellule est de repérer les phénomènes d'islamisme et de repli communautaire, qu'ils soient le fait de personnes physiques ou morales et de les combattre

en utilisant les pouvoirs de police administrative dévolus à l'autorité publique.

En 2021, les actions décidées en CLIR ont pris plusieurs formes : contrôles inopinés de structures, fermetures de cagnottes en ligne illégales, signalements au Parquet sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale ou encore de contrôles du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF). La fermeture de l'école coranique « Les portes de Jillaq » en février 2021 met en lumière l'efficacité des CLIR pour lutter contre le repli communautaire.

# Soutenir

le développement économique et dynamiser l'emploi

---

L'Etat soutient le développement économique au travers du plan France Relance

L'accompagnement des entreprises est assuré par plusieurs dispositifs

L'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'insertion des travailleurs



Soutenir le développement économique et dynamiser l'emploi

# L'Etat soutient le développement économique au travers du plan France Relance



En 2021, le Gard a bénéficié des mesures France Relance pour un montant total de 366 M€.

## Ecologie : 118 M€

Rénovation énergétique des bâtiments de l'État et des collectivités territoriales (33 M€).

Soutien à la rénovation des bâtiments scolaires (10,9 M€)

Amélioration du confort des bâtiments de l'État (23 M€)

Verdissement des véhicules automobiles : 5 127 primes à la conversion et 4 447 bonus écologiques pour les véhicules électriques.

Réduction de l'empreinte carbone des logements : attribution de MaPrimeRenov' à 8 954 gardois (104,2 M€)

Développement d'une agriculture durable et d'une alimentation saine : \* 520 100 € pour le développement des programmes alimentaires

territoriaux

\* 225 000 € pour la création de jardins partagés au sein des quartiers politique de la ville

Développement des mobilités douces : 7,14 M€ pour les voies vertes, pistes cyclables et espaces d'échanges multi-modal

Préservation de la biodiversité et aménagement durable du territoire : 3,4 M€ pour valoriser les espaces vacants par la création de logements ou l'accueil de nouvelles activités et équipements

Renouvellement des friches urbaines de 5 communes pour 6,6 M€. L'objectif est de réhabiliter et transformer certains îlots, de favoriser la lutte contre l'artificialisation des sols et de réinvestir les centres-villes.

Bien-être animal : 50 000 € pour les associations de protection des animaux.

## Compétitivité : 118 M€

Soutien à l'investissement de l'industrie : 118 M€ d'aides pour 32

entreprises (territoires d'industrie, fonds de modernisation de la filière automobile, investissement dans les secteurs stratégiques, soutien au nucléaire...)

Baisse des impôts de production : 68 M€ pour 6 804 entreprises

Soutien à l'export : 118 913 € pour 49 entreprises (chèques export, chèques volontariat international en entreprise)

Soutien à la recherche et développement : 1,4 M€ pour l'université de Nîmes en faveur de l'emploi des jeunes diplômés et de l'échange de personnels pour renforcer le lien entre la recherche publique et la recherche privée.

## Cohésion : 130 M€

Déploiement du plan « 1 jeune 1 solution » à destination de 13 500 gardois (contrats d'apprentissage, services civiques, contrats unique d'insertion, garanties jeunes...)

Soutien des projets d'investissement territorial des communes : 9,1 M€ d'aides et 13,9 M€ de soutien à l'investissement local pour 33 projets

Accompagnement des associations pour les plus démunis : 296 000 €

Développement de l'inclusion numérique et sociale : recrutement de 28 conseillers numériques France services, 217 aides à l'embauche de travailleurs en situation de handicap, soutien aux structures d'insertion à l'activité économique.

Préservation du patrimoine local : 2,94 M€ (arènes de Nîmes, remparts d'Aigues-Mortes, Pont du Gard, la chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon)

Modernisation du secteur fluvial : 3 M€ pour la réhabilitation de l'écluse de Nourriguier de Beaucaire.

# L'accompagnement des entreprises assuré par plusieurs dispositifs



**11 591**

créations d'entreprises en 2021

**286**

défaillances d'entreprises en 2021. L'État a mis en place plusieurs dispositifs pour répondre aux difficultés des entreprises.

 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



## La mise en œuvre de l'activité partielle

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité économique et le marché du travail. Les salariés en activité partielle ont pu bénéficier de formations financées par l'Etat, permettant ainsi de renforcer les compétences des entreprises.

En 2021, 8 576 demandes d'autorisations préalables d'activité partielle ont été validées pour un volume de 11 590 985 heures pour l'année 2021. 21 584 demandes d'indemnisations ont été instruites pour un montant de 50 M€.

## La gestion et le contrôle du fonds de solidarité

136 400 versements ont été réalisés à destination de 27 000 entreprises gardoises fragilisées par la crise sanitaire, pour un montant total de 386 M€.

La Direction Départementale des Finances Publiques a également été chargée de la lutte contre la fraude. À ce titre, 972 procédures de contrôle ont donné lieu à des reprises pour un montant total de 4,2 M€ dans le Gard.

## Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs de sortie de crise (prêts exceptionnels, prêts participatifs et prêts bonifiés), le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) s'est réuni à 3 reprises en 2021.

Ces réunions ont permis d'échanger et de prendre contact avec des entreprises en difficulté. De plus, un dispositif de veille a été mis en place pour suivre l'évolution des entreprises en difficulté, et permettre la mise en œuvre d'actions adaptées.



# L'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'insertion des travailleurs, un enjeu d'importance dans le Gard

En 2021, l'emploi a progressé dans le département : on comptait 225 454 emplois, soit une hausse de 3,5 % par rapport à 2020. Le nombre de demandeurs d'emploi s'élevait à 75 770, soit une baisse de 4,6 % par rapport à 2020.

Le taux de chômage était de 10,2 % au 4e trimestre 2021 dans le Gard. Il s'élève à 13,2 % dans la zone d'emploi Alès-Le Vigan ; 10,6 % dans la zone d'emploi de Nîmes et 10,5 % dans la zone d'emploi de Bagnols-sur-Cèze.

## L'État accompagne les demandeurs d'emploi grâce à plusieurs dispositifs

L'insertion par l'activité économique est un dispositif à destination des personnes éloignées de l'emploi. Parmi les bénéficiaires de ce dispositif, 1 personne sur 4 est issue d'un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville et 5,4 % sont des travailleurs handicapés.

En juin 2021, la préfète a présidé un conseil départemental de l'insertion par l'activité économique qui a permis de définir les prochains objectifs :

- cibler davantage les femmes, et notamment les femmes victimes de violences intrafamiliales, et les personnes en situation de handicap ;
- améliorer les sorties dynamiques ;
- accompagner le développement de l'insertion par l'activité économique.

Les jeunes sont davantage touchés par le chômage que le reste de la population. Le plan « 1 jeune, 1 solution » vise à répondre à cette problématique en accompagnant les jeunes vers un emploi, par exemple à travers un parcours de formation. En 2021, 15 404 jeunes gardois ont bénéficié de ce dispositif.

Afin d'améliorer l'insertion des travailleurs handicapés sur le marché du travail, des actions ont été menées afin d'accompagner les entreprises adaptées (entreprises qui emploient au moins 55 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs). Ces entreprises permettent aux travailleurs handicapés les plus éloignés de l'emploi d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités.

# Participer

à l'équilibre de l'aménagement du territoire

---

Rapprocher les services publics des usagers au travers des Maisons France Services

Gérer l'eau, une problématique cruciale dans le département

Protéger et valoriser le patrimoine



# Accompagner les territoires ruraux et rapprocher les services publics des usagers

130 communes gardoises sont classées en zone de revitalisation rurale (soit 37 % des communes dans le département). L'État soutient le développement de la ruralité et maintient une présence forte en zone rurale au travers de plusieurs dispositifs.



## PETITES VILLES DE DEMAIN

21 communes sont lauréates du programme « Petites villes de demain » qui vise à renforcer le rôle de centralité des villes de moins de 20 000 habitants : Saint-Gilles, Anduze, La Grand'Combe, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Jean-du-Gard, Pont-Saint-Esprit, Beaucaire, Bellegarde, Calvisson, Sommières, Quissac, Saint-Hippolyte-du-Fort, Aramon, Remoulins, Roquemaure, Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi, Vauvert, Barjac, Saint-Ambroix et Le Vigan.

Dans le cadre de ce programme, 12 postes de chefs de projet (un par EPCI) sont financés en majorité par l'État (ANCT, Banque des territoires et ANAH) sur la durée du programme (2021-2026).



**France  
services**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## FRANCE SERVICES

La mise en place du réseau France Services bénéficie également aux territoires ruraux. Elle vise à créer un réseau homogène de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique. Les agents France Services accueillent les usagers et les accompagnent dans toutes leurs démarches administratives du quotidien.

Au 31 décembre 2021, 19 sites sont labellisés France Services : Aigues-Mortes, Anduze, Barjac, Calvisson, Générac, Marguerittes, Nîmes, Nîmes Itinérance, Roquemaure, Remoulins, Sommières, Saint-Génès-de-Magoirès, Saint-Jean-du-Gard, Vergèze, Villeuneuve-lez-Avignon, Saint-Ambroix, Bagnols-sur-Cèze, Uzès et Le Vigan.

Plusieurs sites France Services sont itinérants et prennent la forme d'un bus qui va à la rencontre des usagers. Chaque site homologué bénéficie de la part de l'État d'une aide au fonctionnement qui représente au total 600 000 € pour l'ensemble des Maisons France Services du département en 2021.

# Gérer la ressource en eau au plus près des besoins

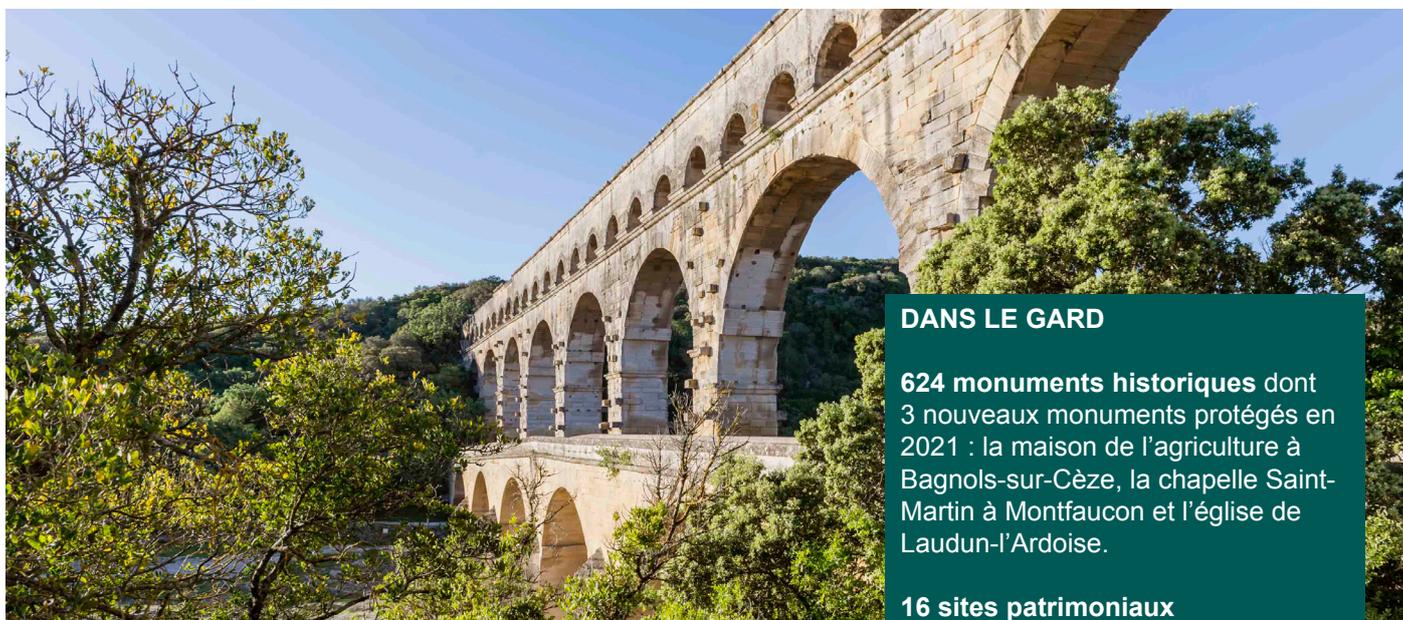


**Les tensions sur les ressources en eau sont fortes dans le Gard, comme en atteste le déclenchement, tous les ans, du dispositif de gestion de crise sécheresse.**

Sous l'impulsion de la préfète du Gard, un comité départemental de l'eau a été institué pour échanger sur cette problématique et agir en conséquence. Il réunit l'État, l'Agence de l'eau, les collectivités locales et leurs groupements, les usagers professionnels et non professionnels de l'eau et les acteurs de l'industrie, de

l'agriculture et du tourisme. Le comité recherche des solutions destinées à économiser l'eau ou à mieux la partager ; il œuvre aussi à la réduction des pollutions et à l'amélioration du circuit d'épuration d'eau.

Une première réunion du comité départemental de l'eau s'est tenue le 11 octobre 2021. Elle a permis de présenter un état des lieux partagé. À partir de ce constat, chaque acteur peut désormais prendre les initiatives entrant dans son champ de compétence. L'État apporte tout son soutien pour faire émerger des solutions durables et raisonnées.



# Protéger et valoriser le patrimoine

**Le département du Gard compte de nombreux sites et monuments qui font l'objet d'une protection particulière.**

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) œuvre à la prise en compte du patrimoine et de la qualité urbaine et paysagère dans l'aménagement du territoire et de la politique de la ville. Elle remplit des missions de conseil auprès du public et des maîtres d'ouvrage publics dans l'élaboration de leurs projets architecturaux. Elle propose également une aide juridique aux communes et un soutien pour l'examen des dossiers de label déposés par la Fondation du Patrimoine.

A ce titre, en 2021, 13 labels ont été décernés à des propriétaires privés et 7 souscriptions à des partenaires publics notamment pour le Château des Barbuts à Saint-André-de-Valborgne et pour le sentier d'interprétation du petit patrimoine de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille.

En 2021, 6 414 demandes d'autorisation de travaux en espaces protégés ont été transmises à l'UDAP.

## DANS LE GARD

**624 monuments historiques** dont 3 nouveaux monuments protégés en 2021 : la maison de l'agriculture à Bagnols-sur-Cèze, la chapelle Saint-Martin à Montfaucon et l'église de Laudun-l'Ardoise.

**16 sites patrimoniaux remarquables** : il s'agit d'un périmètre dans lequel un règlement patrimonial est établi, destiné à la sauvegarde et à la mise en valeur d'éléments architecturaux.

**4 sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco** : le Pont du Gard, les Causses et les Cévennes, l'abbatiale de Saint-Gilles et les gorges du Gardon (réserve de biosphère). En 2021, la Maison Carrée a fait l'objet d'une demande d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

**47 bâtiments labellisés « architecture contemporaine remarquable »** pour des constructions réalisées entre 1950 et 2000, comme des caves coopératives, des groupes scolaires ou encore des villas.

**76 sites protégés** parmi lesquels les gorges du Gardon, le Pont du Gard et les garrigues nîmoises, le cirque de Navacelles et les gorges de la Vis, l'Espiguettes et la Camargue.

**4 grands sites de France** : le Pont du Gard, les gorges du Gardon, la camargue gardoise et le cirque de Navacelles.

MONUMENT



HISTORIQUE



GRAND SITE



DE FRANCE



# Garantir

la cohésion sociale

---

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion  
Une politique de logement et de  
l'hébergement adaptée aux enjeux  
territoriaux  
Mettre en oeuvre la politique de la ville  
Promouvoir l'engagement et l'inclusion  
des jeunes à travers la politique  
éducative  
Le séjour des étrangers dans le Gard



# Lutter contre la pauvreté et l'exclusion

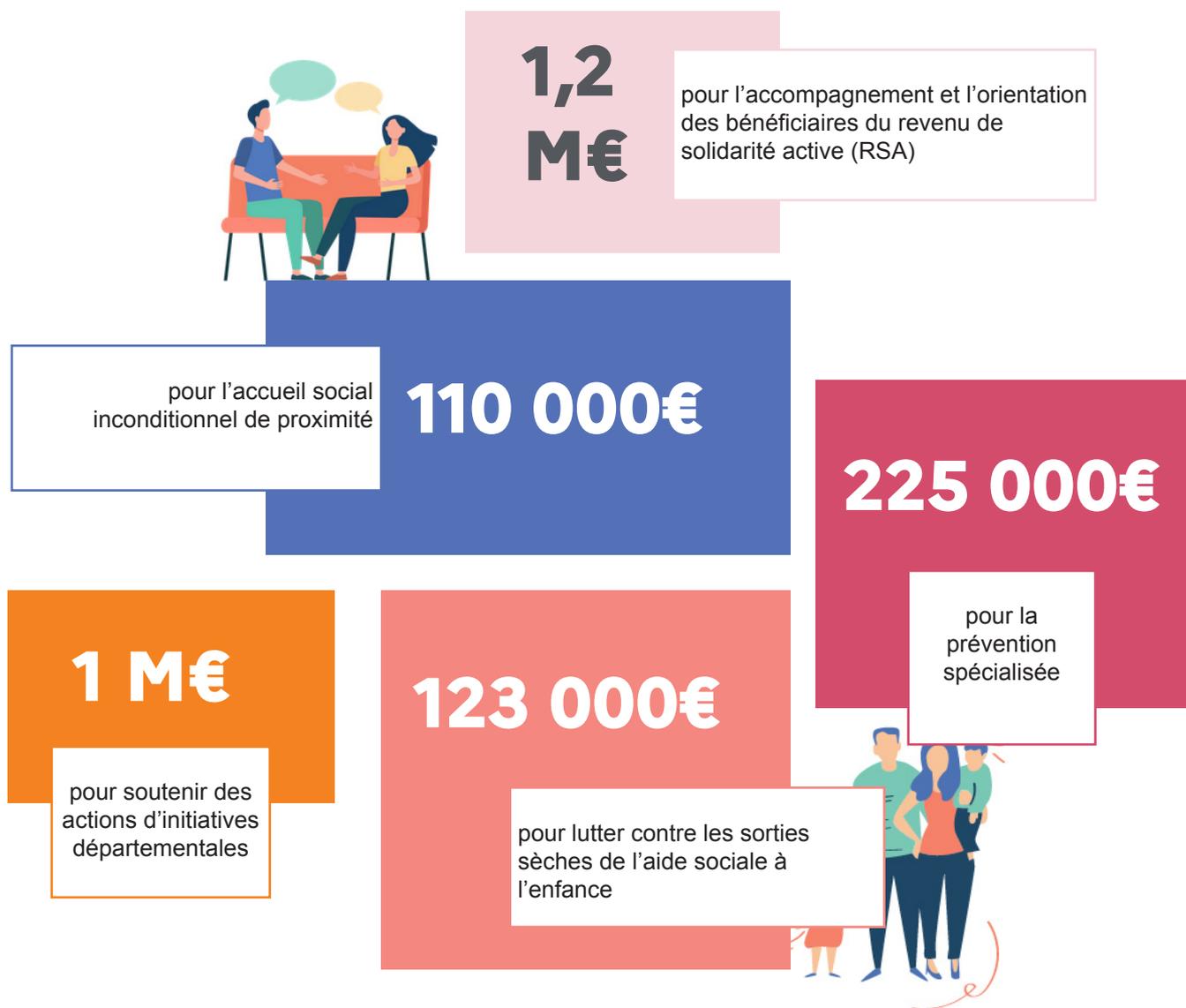
## La participation à la stratégie prévention et lutte contre la pauvreté.

Engagée en septembre 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté s'illustre dans le Gard par le partenariat entre les services de l'État et le conseil départemental à travers la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).

En 2021, le soutien financier de l'État dans le cadre de la convention s'est élevé à 2,7 M€, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2020.

Dans le Gard, 7 projets ont été retenus par le commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en région, comme par exemple une initiative de déploiement de coffres-forts numériques auprès des personnes sans domicile fixe.

Deux labels supplémentaires « points conseil budget » ont été délivrés, portant à 5 le nombre de points conseil budget du département. Ces points proposent un accompagnement budgétaire aux ménages en difficulté.



# Une politique du logement et de l'hébergement adaptée aux enjeux territoriaux



**17/12/2021**

Emmanuelle Wargon, ministre du Logement, s'est déplacée dans le Gard pour la signature des conventions de renouvellement urbain de Nîmes et d'Alès par la préfète, le président et la directrice générale de l'agence de rénovation urbaine (ANRU) et l'ensemble des partenaires de ce programme.

## Signature des conventions du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de Nîmes et d'Alès

### Nîmes

Trois quartiers sont concernés : Pissevin-Valdegour à l'ouest et Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue à l'Est. Ces quartiers comptent 25 000 habitants et présentent des caractéristiques communes : un urbanisme d'habitat collectif datant des années soixante ; un enclavement dû à la structure de l'urbanisme ; des lieux d'insécurité ; la perte d'attractivité du parc HLM et de copropriétés vieillissantes ; une précarité croissante des habitants et une absence de mixité sociale.

Les projets de rénovation urbaine s'articulent autour de 5 orientations stratégiques : (1) la mobilité durable ; (2) l'habitat pour tous ; (3) l'urbanité retrouvée ; (4) l'économie revitalisée et (5) la qualité environnementale et urbaine.

Les trois projets s'appuient sur le développement de la ligne T2 de transports en commun, véritable levier de désenclavement, de lien social et de réaménagement urbain. Au total, 1 055 logements sociaux vont être détruits et reconstruits.

La mise en œuvre des conventions va durer 10 ans. Elle doit commencer début 2022 avec les démolitions de la tour Avogadro et Perrin à Valdegour et de l'immeuble Le Pollux à Pissevin.

Le coût total des projets nîmois est de 425 M€ dont 200 M€ de démolitions et de reconstructions, 123 M€ d'opérations d'aménagements et d'équipements et 40 M€ de recyclage de copropriétés dégradées. L'agence nationale de

rénovation urbaine (ANRU) participe à hauteur de 142 M€, répartis en 117,8 M€ de subventions et 24,2 M€ de prêts bonifiés.

### Alès

La convention concerne 16 000 habitants et s'étend sur cinq quartiers (Rénovation, Prés Saint-Jean, Cévennes, Mont Bouquet et les faubourgs du Soleil et Rochebelle). Ces quartiers ont en commun une dégradation de la situation sociale des habitants avec une précarité et une insécurité en augmentation.

Le projet de renouvellement urbain alésien complète le programme Action Cœur de Ville et le programme de l'agglomération qui ont pour ambition d'accompagner les efforts de revitalisation du centre et d'étendre cette dynamique vers les quartiers périphériques.

Ce programme se traduira à Alès par des interventions importantes sur les copropriétés et le logement social du centre, par la rénovation et l'adaptation de l'habitat, la lutte contre l'habitat indigne et la valorisation du cadre de vie et de l'espace urbain.

Le coût du projet alésien est de 140 M€ dont 53 M€ de démolitions et de reconstructions, 31 M€ d'opérations d'aménagements et d'équipements, 26 M€ de requalifications de logements sociaux et 7,7 M€ d'opérations sur l'habitat ancien. L'ANRU participe à hauteur de 53 M€, répartis en 38,8 M€ de subventions et 14,2 M€ de prêts bonifiés.

### Vauvert

Le projet de réalisation de réserves foncières portant sur l'immeuble « Le Montcalm » a été engagé dans le cadre du projet du NPNRU sur le quartier des Costières.



## La dynamique « logement d'abord » pour accroître l'offre de logements

### Création de 250 places d'intermédiation locative (IML)

L'intermédiation locative (IML) est un dispositif d'accompagnement au logement destiné à des ménages ayant besoin d'un soutien temporaire pour accéder à un logement autonome. Il s'adresse à des personnes majeures, avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales qui ont bénéficié d'une orientation du service intégré de l'accueil et de l'orientation.

L'objectif est de créer 250 places supplémentaires en intermédiation locative.

En 2021, 73 places supplémentaires ont été ouvertes représentant 34 logements. Ces logements répondent à un besoin important des personnes isolées. L'objectif d'ouverture des 250 places se poursuivra en 2022. Le coût total de ces 250 places nouvelles est estimé à 550 000 €.

### Création de la résidence accueil « Fil d'Ariane »

Le 17 novembre 2021, la préfète a posé la première pierre de la résidence d'accueil « le Fil d'Ariane ». Cette résidence ouvrira en 2022 et proposera 22 places

d'hébergement dédiées aux personnes en situation de handicap psychique. Ce projet est porté par le bailleur social « Un toit pour tous » (maître d'ouvrage) en lien avec trois associations partenaires : l'union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), l'association éducative de Mas Cavillac (porteuse du projet) et l'association Inter'Aide (qui sera en charge de la gestion de cette résidence). Cette résidence d'accueil sera une pension de familles dédiée à l'accueil de personnes en souffrance psychique, sans critère d'âge, au faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale. Elle proposera un habitat durable et un projet social articulé autour de la présence d'un hôte ainsi que d'un accompagnement social et sanitaire.

La résidence d'accueil « Le fil d'Ariane » a bénéficié de subventions à hauteur de 314 600 € de l'État, de 77 000 € du conseil régional, de 88 000 € du conseil départemental et de 167 088 € de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole pour 1, 93 M€ de prêt.

Deux autres projets de résidence « accueil » sont actuellement à l'étude sur Nîmes et Vauvert pour compléter cette offre de logements.

## La prévention des expulsions locatives, une priorité pour l'Etat

En 2021, le Gard a été retenu pour créer une équipe mobile de prévention des expulsions locatives, financée à hauteur de 117 600 € par l'État.

Ce dispositif innovant, basé sur la démarche "d'aller-vers", aide et accompagne les ménages du parc locatif privé, menacés d'expulsion locative. Cette équipe intervient dès le stade du commandement de payer, phase pré-contentieuse avant toute procédure judiciaire. Elle intervient également à tous les autres stades de la procédure si nécessaire.

# Mettre en oeuvre la politique de la ville



Près d'un gardois sur dix vit en quartier politique de la ville, ce qui représente 77 196 personnes dont 22,7 % sont des jeunes de moins de 14 ans. Le Gard compte 18 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), répartis sur 11 communes.

La politique de la ville permet de financer des actions variées, destinées à améliorer les conditions de vie des habitants des QPV.

Ainsi, les dispositifs « quartiers d'été » et « quartiers solidaires jeunes », initiés pour la première fois en 2020, ont été reconduits en 2021, pour donner l'opportunité aux enfants qui n'ont pas les moyens de partir en vacances de bénéficier d'activités de loisirs tout en assurant une continuité éducative. L'État a alloué près de 520 000 € de crédits pour ces deux opérations.

Près d'une centaine d'événements très variés – allant de la rencontre avec d'anciens champions sportifs sur le thème de l'emploi, à des ateliers de cirque et d'escalade sur les tours de Valdegour, en passant par les sorties de découverte en famille ou encore l'éducation à l'image – ont pu être organisés grâce à la mobilisation de 85 associations, au profit de plus de 10 000 enfants, adolescents et familles dans l'ensemble des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville du Gard.



18  
quartiers  
politique  
de la ville



11  
communes  
en QPV



85  
associations  
mobilisées



520K  
financées par  
l'Etat



## Nomination de Chloé Demeulenaere, secrétaire générale adjointe

Chloé Demeulenaere a été nommée au poste nouvellement créé de sous-préfète chargée de mission auprès de la préfète du Gard, notamment en charge des dossiers de la politique de la ville et de la rénovation urbaine. La création de ce poste témoigne de la volonté du ministère de l'Intérieur de renforcer la capacité de l'État à répondre aux besoins spécifiques de certains territoires.

# Promouvoir l'engagement et l'inclusion des jeunes à travers la politique éducative

## Encourager les jeunes à s'engager

### Service national universel

Après une phase d'expérimentation, le service national universel (SNU), comportant un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général, a été étendu en 2021 à l'ensemble des départements. L'État finance ce dispositif à hauteur de 442 000 € par département.

Dans le Gard, le premier séjour de cohésion du service national universel a été organisé en juillet 2021.

Le site du village «vacances de France» de Méjannes le Clap a accueilli 207 jeunes volontaires venus de Haute-Garonne, d'Ille-et-Vilaine, de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et d'Indre-et-Loire pour effectuer cette première phase du SNU. Ce séjour a été l'occasion pour eux de se former aux médias et à l'information, d'apprendre des techniques d'auto-défense, de faire l'expérience de la démocratie, d'apprendre les gestes de premier secours et la conduite à tenir en cas d'accident de la route. Ils ont aussi pratiqué des activités sportives et de cohésion telles que la spéléologie à la grotte de la Salamandre et du kayak au Pont du Gard.

À la suite de ce séjour de cohésion, les jeunes volontaires ont réalisé une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité locale, des armées ou encore des services de secours, de police ou de gendarmerie.

### Le service civique

Le service civique permet de faire l'expérience de la mixité sociale et de développer les valeurs de la République telles que la citoyenneté et la laïcité, et plus généralement il favorise la cohésion sociale et le vivre ensemble. Il s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme, qui désirent accomplir une mission d'intérêt général.

En 2021, près de 430 missions ont été accomplies par des jeunes gardois dans des secteurs variés tels que la santé, la solidarité, l'éducation, l'environnement et le sport.

### Vacances apprenantes

En 2021, l'opération «vacances apprenantes» a permis à 400 jeunes gardois d'être accueillis dans des séjours de vacances labellisés « colos apprenantes ».

## L'école inclusive

Le Gouvernement a fait du droit à l'école pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, une priorité. L'école inclusive désigne une école qui prend en compte les spécificités et les besoins de l'enfant handicapé.

Dans les établissements scolaires gardois, 1 100 personnels accompagnent les élèves en situation de handicap.

La majorité de ces personnels travaille au sein des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL). Cette nouvelle forme d'organisation territoriale de l'école inclusive favorise la coordination des ressources (les aides humaines, pédagogiques, éducatives et thérapeutiques) au plus près des élèves en situation de handicap pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

À la rentrée scolaire 2021, 43 PIAL étaient inter-degrés (1er et 2ème degrés), 9 concernaient exclusivement le premier degré, 1 des collèges, et 4 des lycées. Tous les établissements doivent faire partie d'un PIAL à la rentrée 2022.

En complément de ce dispositif, un livret de parcours inclusif (LPI) est mis à disposition des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap (AESH), des professeurs, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Il s'agit d'une application numérique permettant la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations, dès l'identification d'un besoin éducatif particulier par l'enseignant. Cette application s'appuie sur une banque de données mobilisables tout au long du parcours de l'élève en fonction de ses besoins.



# Le séjour des étrangers dans le Gard



## Les titres de séjour des ressortissants étrangers

**Au sein du service des migrations et de l'intégration de la préfecture, le bureau du séjour des étrangers instruit les demandes de séjour des étrangers présents dans le département.**

Les titres de séjour demandés dans le Gard sont majoritairement des titres de séjour pour motif économique (521 demandes en 2021), ce qui s'explique par l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés ayant suivi des formations professionnalisantes (apprentissage) ou ayant demandé un changement de statut (salarié). En 2021, 23 changements du statut d'étudiant au statut de salarié ont été réalisés (contre 9 en 2020).

## Les naturalisations

En 2021, trois cérémonies de naturalisation ont eu lieu pour 338 récipiendaires de 52 nationalités différentes.

### En 2021

2 502 premières demandes de titres de séjour (+147 % par rapport à 2020)

5 129 renouvellements (+ 37 % par rapport à 2020)

10 456 récépissés de carte de séjour (+51 % par rapport à 2020)

258 refus de séjour (+40 % par rapport à 2020)

## L'intégration professionnelle des réfugiés et primo-arrivants : les formations HOPE

Le dispositif HOPE (**Hébergement, Orientation et Parcours vers l'Emploi des personnes réfugiées**) vise l'accompagnement vers l'emploi des réfugiés grâce à une formation professionnelle orientée vers les métiers en tension et des immersions en entreprise.

En 2021, c'est l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) de Nîmes qui met en œuvre ce dispositif au bénéfice d'une quarantaine de réfugiés de la région. Le parcours commence par des cours de français et une immersion en entreprise.

En 2021, 85 % des stagiaires ont signé des contrats de professionnalisation et suivent en alternance une formation qualifiante à l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA).

# Accompagner

les collectivités territoriales et  
moderniser l'action publique

---

Le soutien financier de l'Etat aux  
collectivités territoriales

Les conseillers aux décideurs locaux  
de la direction générale des finances  
publiques

La modernisation des services aux  
collectivités locales

L'amélioration de la qualité des services  
aux usagers



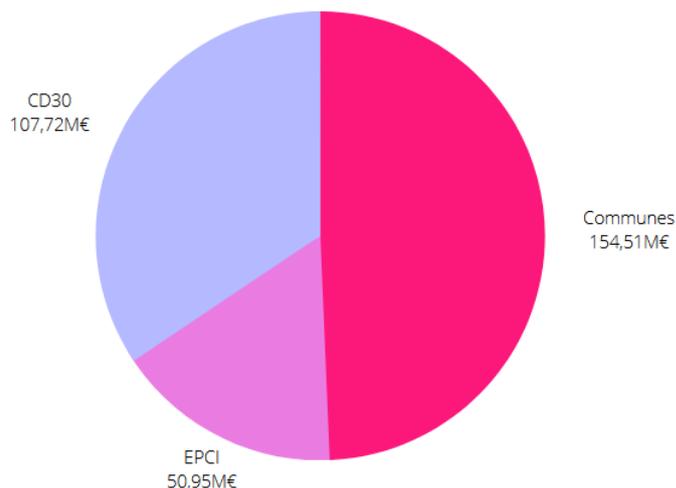
# Le soutien financier de l'Etat aux collectivités territoriales

## Les dotations de fonctionnement en 2021

Les dotations de fonctionnement que l'État verse aux collectivités territoriales constituent le pivot des relations financières entre l'État et les collectivités locales. Dans le Gard en 2021, l'ensemble des concours financiers de l'État versés aux collectivités s'est élevé à 624M€, soit une augmentation de 0,19 % par rapport à 2020.

La dotation globale de fonctionnement, perçue par l'ensemble des collectivités gardoises, représente au total 313 M€, soit une augmentation de +0,25 % par rapport à 2020 (voir schéma ci-contre).

**Dotation globale de fonctionnement en 2021**

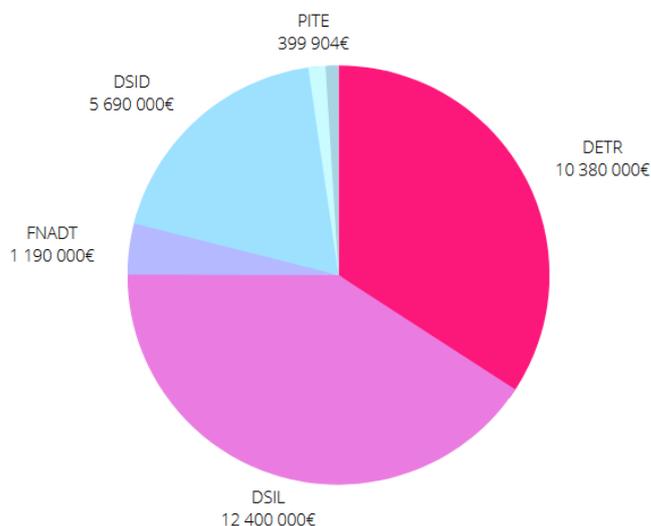


## Les dotations d'investissement en 2021

Le soutien de l'État aux collectivités locales passe également par l'aide apportée aux projets d'investissement. L'ensemble des collectivités du département a bénéficié en 2021 de 37 M€ d'aide à l'investissement (voir schéma ci-contre).

L'État a ainsi participé au financement de 432 projets sur le territoire gardois, notamment dans les domaines de la rénovation énergétique de bâtiments publics, le raccordement de la fibre optique, le réaménagement d'espaces publics, la pose de panneaux photovoltaïques, la création d'une halle de sport, l'aménagement de parcs et jardins, de parkings, la réalisation d'un campus numérique, la dématérialisation des actes d'état civil, etc.

**Dotation globale d'investissement en 2021**



# Les conseillers aux décideurs locaux de la direction générale des finances publiques

L'installation progressive de conseillers aux décideurs locaux (CDL) dans le réseau de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) permettra de consolider l'offre de conseil aux collectivités.



Les conseillers aux décideurs locaux ont vocation à devenir les interlocuteurs privilégiés des élus locaux. Ils assurent des missions variées, en proximité avec les élus :

**Conseil budgétaire et comptable** : assistance pour l'élaboration des documents budgétaires, sensibilisation à la qualité des comptes locaux, ...

**Conseil en matière de dépenses publiques** : promotion dématérialisation et engagements partenariaux (conventions de contrôle allégé en partenariat...), ...

**Conseil en matière de recettes locales** : audit de la chaîne de facturation des produits locaux, promotion des moyens de paiement dématérialisés, rationalisation de l'organisation des régies (et formation des régisseurs),...

**Conseil financier** : présentation du tableau de bord financier, délivrance d'analyses financières, détection des difficultés de trésorerie, ...

**Conseil fiscal** : conseil sur la rédaction des délibérations de fiscalité directe locale, simulations fiscales, accompagnement sur l'optimisation des bases, ...

**Conseil économique et patrimonial** : conseil sur projet d'investissement (analyses prospective), conseil sur projet de concession de service public ou de délégation de service public.





Accompagner les collectivités territoriales et moderniser l'action publique

# La modernisation des services aux collectivités locales

## L'organisation des élections régionales et départementales et son amélioration par la dématérialisation

Le double scrutin des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 dans le Gard s'est déroulé dans des conditions très satisfaisantes. Les services de l'État et les communes ont adopté une organisation efficace pour assurer la bonne tenue du scrutin, à toutes les étapes du processus. La dématérialisation des procédures électorales constitue un facteur notable de cette amélioration.

### Dématérialisation des demandes d'inscriptions sur les listes électorales

Chaque électeur peut s'inscrire sur les listes électorales via une procédure dématérialisée disponible sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

Depuis le 28 septembre 2021, l'interface a été simplifiée pour améliorer l'utilisation du téléservice par l'utilisateur. La modalité « Interroger sa situation électorale » permet d'accéder à sa situation et de vérifier que l'on est bien inscrit sur sa commune de rattachement.

La demande d'inscription sur les listes électorales peut toujours se faire par envoi postal ou déplacement à la mairie.

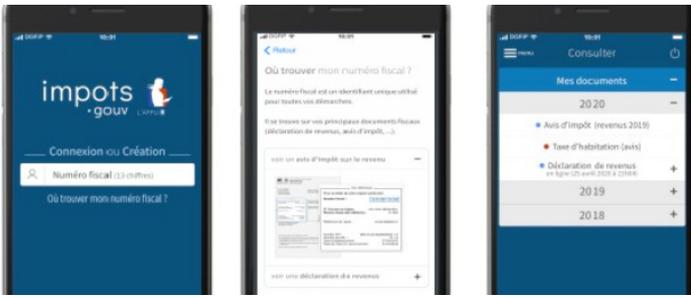
### Dématérialisation de la demande de procuration

En avril 2021, la télé-procédure «Maprocuration» est entrée en service. Elle a pu être utilisée par les électeurs pour les élections régionales et départementales de juin 2021.

L'électeur peut effectuer sa demande de procuration en ligne depuis son smartphone ou son ordinateur. S'il doit toujours se déplacer en personne auprès d'un délégué d'officier de police judiciaire (policier ou gendarme), le traitement du dossier est plus rapide grâce à la transmission dématérialisée. La prise en compte de la procuration par la commune est également plus rapide et simplifiée, ce qui permet de présenter une procuration y compris dans les derniers jours précédant l'élection.

L'électeur est informé par courrier électronique de l'avancée de sa démarche et il est assuré que sa procuration a bien été prise en compte.

Toutefois, la procédure papier perdure pour les électeurs qui le souhaitent.



## La mise en place de l'espace numérique sécurisé unifié (ENSU) au profit des collectivités locales

L'espace numérique sécurisé unifié (ENSU) permet aux usagers des collectivités locales de recevoir les factures émises par les collectivités locales sur leur espace « particulier » sécurisé du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) – espace que chacun utilise déjà pour effectuer sa déclaration de revenu ou consulter ses avis d'impôts.

Le dispositif est expérimenté depuis septembre 2021 par 25 centres des finances publiques, dont le service de gestion comptable d'Alès : les usagers concernés ont été informés par courriel de ce nouveau dispositif, qui ne se substitue pas à l'envoi de factures « papier » par courrier.



## La dématérialisation des actes

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics.

Au niveau local, le programme est porté par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Gard qui assure un rôle de référent, d'accompagnateur et de coordinateur auprès des différents acteurs institutionnels du département, en partenariat avec l'association des maires de France et l'association des communautés de France.

Tout au long de l'année 2021, de multiples actions ont été conduites pour garantir le bon fonctionnement de la dématérialisation : communication, formations, expérimentations, instruction des demandes de financement...

## Le bilan de la télétransmission des actes

En 2021, 21 collectivités gardoises supplémentaires se sont engagées dans la transmission électronique des actes au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire.

Ainsi, 449 collectivités territoriales (soit 91 %) dont 315 communes et 138 établissements publics intercommunaux et sociétés publiques locales ont télétransmis 50 878 actes en 2021 au titre du contrôle de légalité, et 1 483 actes au titre du contrôle budgétaire, soit 55 % du nombre total des 94 699 actes transmis, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (art L. 1612-8 et L. 2131-2).

### En 2021

34 068 actes d'urbanisme télétransmis dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

47 communes gardoises de plus de 3 500 habitants, 259 communes volontaires, l'ensemble des services instructeurs mutualisés et de nombreux services consultables intégrés à la dématérialisation.

# L'amélioration de la qualité des services aux usagers

## L'engagement de la préfecture du Gard dans une démarche qualité

Pour améliorer le service rendu aux usagers, les services de la préfecture se sont engagés dans le programme gouvernemental Services Publics +. Celui-ci vise à rendre le service public plus proche, plus efficace et plus simple.

### + Un service public plus proche

Dans le respect mutuel, vous êtes accueillis avec courtoisie et bienveillance et, dans les conditions prévues par la loi vous avez le droit à l'erreur.

Nous sommes joignables par téléphone ou sur place et nous facilitons vos démarches en ligne.

Vous bénéficiez d'un accompagnement adapté à votre situation personnelle

### + Un service public plus efficace

Nous vous orientons vers la personne compétente pour traiter votre demande.

Vous recevez une réponse à vos demandes dans les délais annoncés et vous êtes informés sur l'avancement de votre dossier.

Vous avez accès à nos résultats de qualité de service

### + Un service public plus simple

Vos avis sont pris en compte pour améliorer et simplifier nos démarches.

Nous développons en permanence nos compétences et nous nous améliorons en continu.

Nous sommes écoresponsables.

## Dématérialisation des procédures, un enjeu de simplification administrative

Les points d'accès numérique sont progressivement déployés dans les préfectures pour appuyer les usagers dans leurs démarches dématérialisées. Le point d'accès numérique de la préfecture du Gard a accueilli en 2021 près de 750 usagers.

En matière de certificats d'immatriculation, une plateforme interrégionale est installée à la préfecture du Gard. Elle est compétente pour les demandes dématérialisées des habitants de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, de la région Occitanie, de la Corse, du département des Landes et du département des Pyrénées Atlantiques. En 2021, ce sont 451 404 télé-procédures qui ont été traitées dans un délai moyen de 12 jours.

Dans le cadre de la réforme du permis de conduire, le Gouvernement s'est engagé à moderniser l'inscription à l'épreuve pratique du permis de conduire. Une nouvelle plateforme « RDV Permis » permet désormais de prendre rendez-vous en ligne pour passer le permis de conduire. En 2021, 17 788 rendez-vous ont été réservés en ligne pour les permis A et B.

La préfecture du Gard est également engagée dans une démarche de labellisation Qual-e-pref qui doit permettre d'améliorer encore la qualité du service rendu aux usagers. Le périmètre de labellisation porte sur les modules obligatoires de la relation générale aux usagers et de la délivrance de titres.

